

## Préavis municipal No 2/2022

### Demande de crédit pour l'étude globale de mobilité et de sécurité dans le périmètre villageois

---

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été appelée à se réunir le lundi 28 février 2022 pour discuter du préavis N° 2/2022 relatif à la demande de crédit pour l'étude globale de mobilité et de sécurité dans le périmètre villageois. Cette dernière a reçu toutes les explications de la Municipalité in corpore qu'elle remercie. Forte de ces réponses, la Commission peut donc se prononcer sur ce préavis.

La circulation dans le village est un sujet sensible, concernant l'ensemble de la population. Ce sujet fait régulièrement l'objet d'interpellations lors des séances du conseil Communal ou de courriers à la Municipalité ou dans le tout-ménage de la Commune.

La Municipalité voit des potentiels d'améliorations dans certaines zones du village, notamment concernant la dépose/reprise des élèves devant le collège ou la modération du trafic dans le village (Moille-Sullaz, Pâquis, église) ou le long de la traversée du village par la route cantonale.

Dans son souci de privilégier la sécurité de tous les usagers et afin d'avoir une vision globale de la situation actuelle et des améliorations possibles, la Municipalité souhaite faire appel à un bureau d'études spécialisé (urbanisme et mobilité). Ceci lui permettra de planifier d'éventuels aménagements dans le respect des bonnes pratiques actuelles. Pour ce faire, la Municipalité demande un crédit d'études de CHF 30'000.- (estimation de divers bureaux d'études).

Ce crédit d'étude serait financé par les liquidités courantes et les emprunts en cours. Il ne nécessiterait pas d'amortissement ultérieur.

C'est pourquoi la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 2/2022 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Annette Corthay

Frank Dayen (président)

Eric Dubauloz

Henri Martin (rapporteur)

Nicolas Valet